## - COMMUNE D'ORSAY -

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 07 JUILLET 2020**

Etaient présents: David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Benichou, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Fréderic Henriot, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Jean-Christophe Peral, Sophie Gerstenmayer, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Raymond Raphael (à partir de 20h45), Eric Lucas.

## Absents excusés représentés :

David Saussol

Pouvoir à David Ros

Patrick Simon

Pouvoir à Jean-Christophe Péral

Raymond Raphaël (jusqu'à 20h45)

Pouvoir à Louis Leroy

#### Absents:

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents à 20h30 30 Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Anne-Charlotte Bénichou est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2020-71 - AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME** – CENTRE-VILLE: ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) DU PROJET DE L'ILOT DE LA POSTE ET ENQUETE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A SA REALISATION – SOLLICITATION DU PREFET

# Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma directeur de la Région Ile-de-France approuvé par décret du 27 décembre 2013,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2009 instaurant un périmètre d'étude sur le secteur dit de l'îlot de la Poste pour une période de 10 ans,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2017,

Vu l'orientation d'aménagement et de programmation dit « llot de la Poste » définissant les orientations urbaines poursuivies par la ville sur ce secteur,

**Vu** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.122-1, L 122-5, R 112-4, R 112-6, R 131-3 relatifs à la déclaration d'utilité publique des projets et aux enquêtes publiques,

**Vu** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L131-1 et suivants et R131-1 et suivants, relatifs à l'enquête parcellaire,

**Vu** la convention d'intervention foncière entre la Ville d'Orsay et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) approuvée par délibération en date du 26 septembre 2017 de la ville d'Orsay et du bureau de l'EPFIF en date du 12 juillet 2017 et signée le 15 novembre 2017,

Vu la délibération n°2019-83 du 24 septembre 2019, approuvant la mise en œuvre de la procédure au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Île de France et autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet de l'Essonne, un arrêté déclarant d'utilité publique le périmètre du projet dit « llot de la Poste »,

Vu le plan du périmètre de la déclaration d'utilité publique ci-annexé,

Vu le dossier d'Utilité Publique ci-annexé,

Vu le dossier d'enquête parcellaire ci-annexé,

Vu la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports, réunie le 26 juin,

**Considérant,** les potentialités urbaines de l'Ilot de la Poste, secteur stratégique permettant d'engager une opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville d'Orsay,

**Considérant** que les objectifs poursuivis par la commune d'Orsay dans le cadre de ce projet sont notamment :

- Conserver et mettre en valeur le patrimoine orcéen.
- Réaménager l'espace public et la voirie par la création notamment d'une place et d'une sente publique.
- Diversifier l'offre de logements et faciliter les parcours résidentiels des Orcéens.
- Enrichir la dimension commerciale du site et du centre-ville d'Orsay,
- Favoriser les déplacements en « modes doux » en cœur d'ilot et dans le centre-ville,

**Considérant** que le programme développé permettra la réalisation d'environ 86 logements (soit 6 477 m² de SDP), 5 cellules commerciales représentant une surface de 1 043 m² de commerces et d'environ 2000 m² d'espaces publics dont une place publique centrale d'environ 1 200m²,

Considérant que ce projet répond aux objectifs poursuivis par la commune d'Orsay,

**Considérant** que le site est sous convention avec l'EPFIF (2017-2024) dont l'intervention foncière a pour objectif de permettre la maitrise foncière du site de projet,

Considérant que l'EPFIF est propriétaire des parcelles cadastrées BC n°138, BC n°141, n°150,

**Considérant** la nécessité d'acquérir les parcelles privées nécessaires au projet afin de maitriser l'ensemble du périmètre de l'opération de requalification du centre-ville d'Orsay dit « llot de la Poste ».

**Considérant** qu'il convient d'acter le principe du lancement effectif d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'en confier la mise en œuvre à l'EPFIF,

Considérant que la mise en œuvre de la procédure conduit notamment à solliciter le Préfet de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de l'Ilot de la Poste et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville d'Orsay et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.

**Considérant** qu'il convient d'abroger la délibération n°2019-83 du 24 septembre 2019, autorisant la sollicitation du Préfet de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 7 contre (M. Péral, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Leroy, Mme Danhiez, M. Raphaël, M. Lucas) :

- Abroge la délibération n°2019-83 du 24 septembre 2019.
- Sollicite le Préfet de l'Essonne pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de l'Ilot de la Poste, et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique l'opération de renouvellement et de redynamisation du centre-ville d'Orsay et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.
- **Approuve** la mise en œuvre de la procédure au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.
- **Autorise** le Maire d'Orsay à solliciter auprès du Préfet de l'Essonne un arrêté déclarant d'utilité publique le périmètre de projet dit « llot de la Poste ».
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait de la présente délibération

affiché le 0 9 JUIL 2020

à la porte de la Mairie en application des articles R.2121-11 et L.2121-25 du

Code général des collectivités territoriales

Certifié exécutoire, compte tenu

de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait conforme

David ROS

Maire d'Orsay

Conseiller départemental de l'Essonne